Quelques ateliers durent être sacrifiés, et, entre autres, celui où se fabriquaient les pièces auxiliaires des fusils.

Enfin, dans l'atelier des canons de fusil, le baron eut une parfaite désillusion: deux machines seulement étaient en mouvement, les autres étant démontées pour le nettoyage; et ces deux machines fabriquaient de simples fusils de chasse. Harry avait eu le temps d'enlever celles qui se trouvaient là le matin et de les remplacer par d'anciennes qu'on n'avait aucun intérêt à cacher.

Le comte, d'un coup d'œil, félicita Harry de cette jolie ruse, et on fabriqua un fusil de chasse devant le baron.

Il restait encore une demi-heure avant le déjeuner; le comte et le baron en profitèrent pour régler définitivement les questions d'intérêt.

Kreizer joua admirablement sa comédie; et Jordanne le prit réellement pour un capitaliste enchanté de placer ses fonds d'une manière avantageuse.

Le déjeuner se passa de la façon la plus cordiale. Hélène, voyant son père satisfait, se montrait un peu plus gaie que de coutume; et Max commençait à lui faire un peu plus ouvertement la cour. C'était, d'ailleurs, pour eux, comme un tête-à-tête; car le comte, le baron et Harry étaient plongés dans une conversation industrielle qui semblait les absorber.

Et il en fut de même pendant la plus grande partie de l'excursion. Le baron essayait vainement de trouver quelque signe d'inquiétude dans le visage de Harry: Harry demeurait ingénieur, rien qu'ingénieur. Quand il adressait quelques paroles à Mlle de Montreux, c'était avec la politesse la plus calme, la plus indifférente.

Il est vrai qu'il conservait le même calme pour éluder toutes les questions indiscrètes du baron; il se tenait, avec une adresse incroyable, dans les généralités, ne révélant rien ni sur les découvertes ni sur les travaux dont il était chargé.

Malheureusement, ce surcroît de précautions éveillait encore plus la curiosité du baron; si on lui cachait avec tant de soins ce qui se passait à l'usine, c'est qu'il s'y passait des choses extrêmement importantes, dont il pressentait la nature et qu'il se promettait d'éclaircir à tout prix.

Le comte avait fait atteler ses meilleurs chevaux; ils arrivèrent bientôt au Bessat, qui se trouve au pied du mont Pilat.

Le temps était superbe. La montagne, couverte de forêts et de prairies, se détachait bien nettement sur un ciel très pur.

—Pilat n'a pas son chapeau, dit le comte, nous pouvons risquer l'ascension sans crainte de mauvais temps.

Les gens du pays assurent que le Mont Pilat est un vrai baromètre; et, lorsqu'ils le voient couronné de nuages, ils ne manquent jamais de dire:

Pilat a son chapeau.
Prends ton manteau.

Tandis qu'Hélène racontait aux Kreizer la légende d'après laquelle Ponce-Pilate serait venu se tuer là de désespoir en se précipitant dans l'abîme, le comte avait loué un guide, des chevaux, et il se passa alors un incident presque insignifiant, qui fut un trait de lumière pour le baron.

Comme on amenait les chevaux, Harry se rapprocha de celui qui était destiné à Mlle de Montreux et s'assura que la sangle était bien mise.

—Soin d'amoureux, murmura l'Allemand.

Harry s'écarta d'ailleurs aussitôt et, sans montrer aucune jalousie, laissa à Max le plaisir d'aider Hélène à sauter en selle.

Et l'on partit.

Quelques instants après, ils arrivaient à la *jasserie* (la ferme) située au bas du pic de la Perdrix auquel ils se rendaient. Hélène voulait boire une tasse de lait. Max sauta vivement de cheval pour aller la lui chercher; le baron examinait Harry, l'ingénieur demeura impassible.

Ils continuèrent leur route au milieu de grands pâturages; peu à peu, ils découvraient un panorama admirable.

Lorsqu'ils furent au sommet du crest (pic) de la Perdrix, qui est le plus élevé des trois sommets du mont Pilat, la beauté de la vue arracha des cris d'admiration à Max et à son père; le comte, tout heureux, leur indiquait les points principaux: au-dessous d'eux, près de la jasserie, les sources du Gier et sa cascade, dans laquelle s'irisaient les couleurs du soleil; à leur droite, la vallée du Rhône et d'innombrables chaînes de montagnes allant rejoindre les Alpes, dont on distinguait les premières silhouettes; à leur gauche, les monts d'Auvergne, et, devant eux, le prolongement des Cévennes jusqu'aux monts du Beaujolais et du Charolais.

Harry, qui ne quittait pas les Kreizer des yeux, voyait leur visage se contracter légèrement, puis se couvrir de cette nuance indéfinissable qui trahit infailliblement la jalousie.

Ils admiraient, comme des fauves peuvent admirer leur proie.

Et Harry, très doucement, cachant son ironie sous un naïf sourire:

—N'est-ce pas, monsieur Kreizer, que la France est un beau et puissant pays?

Cette phrase tira le baron de sa contemplation rageuse, et, reprenant bien vite son allure bonhomme:

—Certes oui, monsieur Clifford.

—J'ignore, poursuivit l'ingénieur, quelle impression peuvent éprouver les autres étrangers en visitant la France; mais ce qui me frappe le plus vivement, c'est l'alliance de son agriculture si ingénieuse, qui trouve le moyen de fertiliser des montagnes comme celles ci et de son industrie, qui fabrique aussi bien des rubans, de la mignonne coutellerie que d'énormes pièces de canon, comme à Saint-Etienne.

Et, d'un geste, Harry semblait envelopper toutes les cheminées d'usines qui émergeaient au-dessous d'eux, couronnées de fumée.

—Oui.... oui.... c'est aussi ce que j'éprouve, dit le baron.

Et, en même temps, il jetait en dessous un regard de haine à Harry Clifford: "Il me raille, se disait-il; m'aurait-il deviné?"

On continua d'admirer le paysage, on chercha, au milieu de toutes les cheminées de Saint-Etienne, celles de l'usine de Montreux; puis le comte donna le signal du départ.

Les routes tracées dans les Cevennes sont généralement caillouteuses, formées de débris de quartz et de granit: le comte, pour éviter tout accident, recommanda de marcher lentement, et lui-même, quoique excellent cavalier, menait son cheval au petit pas.

Le baron était demeuré auprès de lui. Mais Hélène avait souri des conseils de son père; elle avait fait si souvent cette excursion!

Elle allait presque au trot; et Max et Harry l'accompagnaient. Max pressait même l'allure de son cheval; il espérait qu'Hélène le suivrait, que Harry resterait un peu en arrière et qu'il aurait le plus charmant tête-à-tête qu'on puisse rêver, au milieu d'un beau paysage, au coucher du soleil; il s'imaginait aussi qu'il était très séduisant à cheval: il montait avec une certaine raideur, mais était très solide.

Harry, qui n'avait qu'une médiocre expérience du cheval, n'en mettait pas moins sa bête à la même allure.

Cependant, éprouvant un commencement d'inquiétude pour Hélène, il dit:

—Prenez garde, monsieur Kreizer; vous nous entraînez; les cailloux roulent sous les pieds de nos chevaux; et si nos bêtes n'étaient pas habituées à ce chemin, il serait déjà arrivé un accident....

—Vous avez donc peur de tomber? répliqua Max avec ironie.

Il avait à peine dit ces mots que le cheval d'Hélène faisait un faux pas.

—Ah! ces jeunes gens! s'écria le guide; ils veulent toujours aller trop vite. Ralentissez, sacrebleu!

Mais Max avait donné un petit coup de canne à sa bête, qui se cabra; le cheval d'Hélène, glissant sur les cailloux, fit encore un faux pas, essaya de se cabrer, puis tomba et roula sur le chemin.

Max avait déjà dominé sa monture, sauté à terre, et il courait au secours d'Hélène. Il eut un cri de rage.

Harry sans quitter sa selle, avait enlevé Hélène par la taille au moment même où son cheval se débattait et il la déposait doucement à terre.

—Ah! merci, monsieur, balbutia-t-elle; vous veillez donc toujours sur moi?

Et, se retournant vers le comte:

—Ce n'est rien, père, je vous jure.. —rien qu'un peu d'émotion.

Le comte et le baron étaient descendus de cheval et accouraient.

Le vieux Kreizer put voir, en ce moment, les regards de haine qu'échangeaient son fils et Harry.

—L'imprudent, murmura-t-il; il vient de livrer le secret de son amour; tant pis pour lui s'il se trouve sur notre chemin!

Le comte remerciait chaleureusement Harry.

—Mais je vous en prie, répondait celui-ci, qu'il ne soit plus question d'une si petite chose! Tout le monde en eût fait autant à ma place....

Max eut l'adresse de dominer sa colère; et, de la façon la plus aimable, il dit à Harry:

—Vous êtes né sous une bonne étoile, monsieur, et si je n'étais votre ami, je serais jaloux de l'heureuse chance qui vous fait toujours vous trouver auprès de Mlle de Montreux quand il s'agit de la sauver.... Je souhaiterais presque que Mlle de Montreux courût un nouveau danger pour que mon tour arrivât enfin!

Le baron, tout en admirant l'adresse de son fils, étudiait le visage de Harry: l'ingénieur avait repris son masque d'impassibilité et ne semblait pas plus s'intéresser à Mlle de Montreux qu'aux autres personnages.

Le comte donna son cheval à sa fille; et l'on regagna Bessat sans nouveaux incidents. Et, à la nuit, ils arrivaient à Saint-Etienne.

Harry refusa l'invitation du dîner du comte; il avait besoin, dit-il, d'entendre le rapport que devait lui faire Bernard Lavergne sur ce qui s'était passé à l'usine en son absence.

Cet éloignement volontaire de Harry rassura à demi Max Keizer. Si l'ingénieur refusait avec une si parfaite désinvolture, de passer la soirée auprès de Mlle de Montreux, c'est qu'il ne l'aimait pas. Et il ne tenait nullement à l'avoir pour rival.

Son père put causer quelques minutes avec lui dans l'embrasure d'une fenêtre.

—Tu n'as rien tenté dans toute cette journée?

—Vous avez vu, vous-même, mon père, que tout tête-à-tête était impossible.

—Mais je m'arrangerai pour que vous soyez seuls ce soir. Va de l'avant! il faut précipiter les choses; ce Harry finirait par lire dans notre jeu.

—Ne vous alarmez-vous pas à tort? Ne se retire-t-il pas de lui-même, quand il lui serait si facile de passer une soirée de triomphe auprès d'une jeune fille qu'il aime...... en admettant qu'il en soit réellement amoureux?

—Qui te dit qu'il ne veut pas tout bonnement endormir nos soupçons?

Après le dîner, le baron, sous prétexte de causer affaires, demeura longtemps, en effet, dans le cabinet du comte, fumant cigare sur cigare; M. de Montreux, qui se laissait éblouir par la conversation de son hôte, ne se doutait d'ailleurs de rien, ne songeait pas à revenir au salon, où Max, après sa première cigarette, s'était empressé de rejoindre Hélène.

Habituellement, Max demeurait assez longtemps à fumer avec le comte; et Hélène profitait de ce moment de liberté pour écrire à Suzanne, à qui elle donnait régulièrement le journal de sa vie.

—Ne vais-je pas vous déranger? demanda Max en s'asseyant auprès d'elle.

Elle s'était déjà mise à son petit bureau, dans le coin du salon, qui était plus spécialement à elle, avec son piano, une mignonne table à ouvrage, de menus meubles de peluche, et un délicieux fouillis de petites choses......

Elle se retourna, très aimablement, pour causer avec Max.

—Je viens vous demander mon pardon, dit-il.

—Votre pardon? fit Hélène étonnée.

—Oui, c'est moi qui suis cause de ce maudit accident d'aujourd'hui.

—Mais il n'a pas eu de conséquences, et je vous avoue que je n'y songeais plus.

—Eh bien! moi, je n'ai pas cessé d'y songer.

Et, s'animant soudain:

—J'ai eu l'air de rire en disant à M. Clifford que j'étais jaloux de lui; mais ce n'était que trop vrai.... J'aurais payé de mon sang le bonheur qu'il a eu de vous sauver....

—Monsieur! balbutia Hélène effrayée.

—Ah! je vous en supplie, mademoiselle, permettez moi de parler! Je sais que vous êtes franche, laissez-moi être franc.... Si je cherchais aujourd'hui à vous entraîner, c'était pour pouvoir vous parler sans témoins: il me semblait qu'au milieu de cette belle nature que vous aimez, vous seriez plus indulgente pour moi.... Mais, nous voici seuls. Votre père sait que je suis auprès de vous, et il nous laisse seuls: c'est que sans doute il a la bonté de ne pas me désapprouver....

Hélène faillit interrompre Max; elle fut retenue par la pensée que la conduite de son père vis-à-vis des Kreizer autorisait implicitement une semblable démarche; et Max put poursuivre:

—Je vous jure, sur mon honneur, mademoiselle, que j'étais venu à Saint-Etienne, sans nourrir aucune pensée d'avenir; mon père m'envoyait auprès du vôtre pour une question d'affaires; je m'imaginais que je ne resterais ici qu'un ou deux jours, j'étais surtout loin de songer que M. de Montreux aurait la bonté de m'ouvrir sa maison avec autant de bienveillance.

Il appuyait avec une habileté consommée sur la bienveillance du comte envers lui; il savait bien qu'il portait ainsi le trouble dans l'âme d'Hélène.

—Je vous avoue qu'à Houlgate vous ne m'étiez pas apparue telle que je vous connais maintenant; je vous croyais hautaine, dédaigneuse.... Vous ressembliez si peu aux jeunes filles qui vous entouraient! Mais ici, dès le premier jour, j'ai subi votre charme; j'ai compris que vous étiez l'ange de cette maison, et non seulement de cette maison, mais de la ruche d'ouvriers qui vit autour de vous.... Tenez! un jour, on est venu vous chercher pour un pauvre diable qui avait eu le bras pris dans un engrenage; vous ne m'avez pas vu, parce que vous ne songiez qu'à ce malheureux, mais j'étais près de vous tandis que vous le pansiez; je vous ai suivie quand vous êtes allée annoncer l'accident à sa femme; j'ai vu cette femme vous baiser les mains en pleurant.... Ah! mademoiselle, dès ce jour je vous aimais....

Hélène se rejeta un peu en arrière; son visage devint pourpre, puis très pâle.

—Je vous aimais, mademoiselle, de l'amour le plus doux, le plus respectueux; je voyais en vous la femme idéale, celle qu'on rêve et qu'on trouve si rarement, la femme bonne, la femme de la famille....Et depuis, je tremblais en pensant que l'arrivée de mon père interromprait mon bonheur; oui, mon bonheur! Car jamais de ma vie je n'ai été heureux comme pendant ces quelques jours que j'ai passés auprès de vous. Cela va finir; les questions d'intérêt qui unissent M. de Montreux et mon père sont réglées; nous allons repartir.... Peut être m'oublierez vous; mais je n'ai pas eu le courage de m'éloigner sans vous avoir ouvert mon cœur, sans vous avoir remercié du fond de mon âme du bonheur que vous m'avez inconsciemment donné; car, sans même y songer, vous répandez le bonheur autour de vous.

Max avait parlé avec un accent trop sincère pour que Mlle de Montreux mît en doute ses déclarations, et elles étaient exprimées dans des termes si nobles qu'elle ne pouvait s'en montrer blessée.

Mais elle était cruellement peinée de cette complication qui surgissait dans sa vie; elle n'en prévoyait que trop bien les conséquences. Ce qu'elle considérait comme un malheur semblerait à son père une bienheureuse chance; déjà uni au baron Kreizer par des liens d'affaires, il ne demanderait qu'à resserrer ces liens par une alliance de famille; enfin un mariage de raison lui paraîtrait évidemment la plus sûre barrière à élever entre sa fille et le souvenir de Pierre Sandrac.

Max, la voyant troublée, crut qu'elle hésitait et qu'il pouvait décider de la victoire par un coup d'audace.

Il prit la main d'Hélène et la serrant dans ses mains tremblantes;

—Ah! Mademoiselle, je ne vous demande rien qu'un peu d'indulgence..... Ne me repoussez pas..... Dites-moi seulement que vous ne me défendez pas d'espérer....

Hélène eut à peine un mouvement de pudeur offensée; elle retira doucement sa main:

—C'est un malheur que vous m'aimiez, dit-elle avec gravité, car, voulant me consacrer à mon père, j'ai pris la résolution de ne pas me marier....

—Ah! ce que vous dites-là, mademoiselle, j'avais deviné que vous le pensiez; le rôle que vous jouez dans cette maison n'est pas celui d'une jeune fille, et vous croyez que votre devoir vous oblige à ne pas l'abandonner; mais croyez-vous qu'il soit jamais entré dans mes intentions de vous forcer à quitter votre père!.... Mon Dieu! si vous vouliez consentir à m'aimer, je n'aurais d'autre ambition que de me faire aimer de votre père comme de vous-même; je renoncerais bien vite à la vie brillante mais creuse que ma fortune me permettrait de mener à Paris. Je rêve, mademoiselle, une existence douce, retirée, partagée entre l'amour de la famille et le travail.... Cette maison n'est-elle pas assez grande pour contenir un jeune ménage? Et n'y a-t-il pas de place, dans l'usine, pour un homme qui veut travailler?.... Ah! ne me dites pas de ne pas espérer.... Je saurai attendre, en vous aimant dans l'ombre....

—Non, monsieur dit Hélène avec autant de fermeté que de douceur, n'espérez pas: mon cœur ne sera jamais à vous! Je suis flattée d'être aimée par un homme tel que vous, et je vous dois autant de franchise que vous m'en avez montré. Je crois, comme vous, que mon père serait disposé à resserrer les liens qui l'unissent au vôtre; je vous crois certes capable de faire le bonheur d'une femme.... mais, je vous en conjure, renoncez à moi.....

—Ah! ne me demandez pas un tel sacrifice avant d'avoir lutté, avant d'avoir essayé de me faire aimer de vous!

—Il y a une chose que j'ai le droit de vous demander, c'est que cet entretien demeure secret, que vous ne fassiez aucune tentative auprès de mon père, en un mot que mon existence ne soit pas troublée....

Max baissa la tête sans répondre.

—Je vais maintenant, reprit Hélène, vous donner la plus grande marque de confiance que puisse donner une jeune fille à un étranger; mon cœur ne peut pas être à vous parce qu'il appartient déjà à un autre..... et à un autre, qu'il m'est interdit d'aimer.

XIII

MARIAGE DE RAISON.

—Eh bien! mon père, s'écria joyeusement Max lorsqu'il se trouva seul avec le baron, je crois que nous touchons à la victoire!

Et, tandis que son père le dévisageait d'un air à demi-railleur, il lui répéta exactement l'entretien qu'il avait eu avec la jeune fille.

Par moments le baron allait à la fenêtre de sa chambre, jetait un coup d'œil sur la pelouse, sur les masses sombres de l'usine; puis il revenait s'asseoir en face de son fils qui ne tarissait plus sur la bienveillance avec laquelle Mlle de Montreux l'avait écouté....

—Je vous avoue, mon père, que je m'attendais tout d'abord à un mouvement d'indignation, et cependant je vous affirme que si l'aveu de mon amour a étonné Mlle de Montreux, il ne l'a nullement blessée.

—Et elle t'a dit que son cœur appartenait à un autre qui lui était défendu d'aimer?

—Oui. Pierre Sandrac évidemment.

—Et elle t'a prié de ne tenter aucune démarche auprès du comte?

—Oui; mais je ne me suis engagé à rien.

—Et tu crois que nous touchons à la victoire?

Le baron secouait la tête.

—Oui, dit-il, dans des conditions ordinaires, nous serions bien près du but; s'il n'y avait qu'à lutter contre le souvenir d'un absent qui ne reparaîtra sans doute jamais, Mlle de Montreux serait facilement amenée à consentir à un mariage de raison....Elle pleurerait bien encore son Pierre Sandrac quelques mois—et, soit dit en parenthèse, voilà un animal qui nous a causé plus d'ennuis qu'il ne valait....

—On n'a rien découvert de nouveau à son sujet? interrogea Max avec indifférence.

—Rien. Et je crois qu'il repose tout bonnement au fond de la Seine; il y a, comme cela, à chaque instant en France des affaires où la police, malgré toute son habileté, ne voit goutte. Je me suis informé; l'affaire Sandrac est déjà classée, et nous n'en entendrons fort probablement plus parler. Jérôme Labadié, qui est le plus grand naïf qu'on puisse imaginer, s'était mis en tête, lui aussi, de retrouver son ami et de prouver son innocence; il y a renoncé; il est bien trop occupé à faire la cour à Mlle Herbelin. Non, le souvenir de ce Sandrac n'est pas à redouter; je ne l'ai pas connu, mais je m'imagine fort bien ce qu'il devait être: quelque beau gars sentimental qui menait adroitement sa barque pour compromettre la fille du patron! L'histoire est vieille comme le monde. Il ne devait guère briller par l'élégance des manières ni par la distinction de l'esprit; et je me demande comment Mlle de Montreux, qui est si fine, si délicate.... Il est vrai que le cœur des filles est insondable! Ne voit-on pas, à chaque instant, des femmes charmantes tomber sous la dépendance de leur cocher?....

Le baron se leva et alla se poster en observation devant la fenêtre; il reprit au bout d'un instant:

—Ce qu'il faut redouter, c'est l'influence énorme de cet ingénieur américain, qui a surgi, dans la vie de Mlle de Montreux, comme un héros de roman. Ah! il ne dort pas au fond de la Seine, celui-là! Et ses manières ne ressemblent guère à celles des enfants trouvés. Voilà bien des années que j'habite la France, j'ai connu bien des jeunes gens des meilleures familles, ceux qu'on appelle à juste titre les princes de l'élégance; je n'en ai jamais rencontré qui lui fussent supérieurs. Il a la grâce, le charme, l'esprit, la séduction; et à ces qualités légères il joint une intelligence qui touche au génie; et il est maître de lui! Il a fallu cet accident pour que je devine son secret, moi qui sais lire sur les visages les mieux fermés.... Ton vrai rival, Max, c'est lui!

Max ne put retenir un mouvement d'effroi.

—Mais, dit-il, le souvenir de Pierre Sandrac se dresse aussi bien entre lui et Mlle de Montreux qu'entre Mlle de Montreux et moi!

—Non! déclara le baron sans hésiter, non! Laisse donc ce Pierre Sandrac! Quelle jeune fille n'a pas eu une amourette dans sa vie? Les amourettes ne pèsent pas lourd dans la balance quand une passion véritable entre en jeu. Hélène ne s'est sans doute pas encore avoué à elle-même qu'elle aimait Harry Clifford; mais cet amour se lit dans ses yeux avec une telle netteté qu'il faut l'aveuglement d'un père et celui d'un amoureux pour s'y tromper. Ne l'as-tu donc pas compris, aujourd'hui, quand vous étiez tous les deux auprès d'elle? Elle ne respirait plus que par ce Harry!.... Et lui, grand Dieu! n'as-tu donc pas vu le coup d'œil de haine qu'il te lançait!.... Et s'il te faut enfin une nouvelle preuve, tiens, regarde!

En disant ces mots, le baron céda sa place à son fils, puis alla vivement éteindre sa lumière.

—Il faut que le gaillard s'imagine que nous sommes endormis!

Harry avait passé sa soirée, comme toujours, à travailler, et, avant de se reposer, il venait faire sa ronde habituelle.

N'apercevant aucune lumière dans les chambres des Kreizer, ne s'imaginant pas, par suite, qu'ils fussent éveillés, il s'avançait sans défiance, et bientôt il fut sous la fenêtre du baron. Il demeura là quelques minutes, écoutant, observant et, ne remarquant rien d'anormal, il continua son chemin jusque sous la fenêtre d'Hélène: il s'y arrêta plus longtemps....

—Comme un vrai troubadour, remarqua le baron Kreizer.

Puis, ayant parcouru les alentours de l'habitation, l'ingénieur rentra chez lui.

Ceci vous suffit-il, mon fils? demanda dédaigneusement le baron à Max.

—Ah! le drôle! le misérable! s'écria Max qui écumait de rage. Mon père, si je le provoquais en duel! Je suis de première force à l'épée, il doit tirer comme un niais: les ingénieurs n'ont guère le temps d'apprendre la science de l'épée.. Nous serions débarrassés de lui, et cela frapperait l'esprit de Mlle de Montreux....

—Oui, répliqua le baron, gognenard, cela la frapperait si bien que les sentiments d'indifférence qu'elle professe à ton égard deviendraient une terrible haine.... Non! Pas de duel! Pas de ces moyens vieux jeu! Je m'étonne qu'un amoureux aussi fin de siècle que toi y ait songé. Il faut d'autres armes contre un aussi redoutable ennemi......

—Que pensez-vous faire?

—Je te le dirai demain, lorsque j'aurai jugé s'il nous est permis d'épargner ce Harry Clifford—car il ne faut jamais commettre un crime inutile—ou s'il est indispensable qu'il disparaisse!

Le lendemain, le comte de Montreux était en train de préparer ses formidables échéances avec son caissier; et Jordanne, qui raisonnait avec l'impitoyable rigueur d'un homme de chiffres, lui disait:

—Cent mille francs, monsieur le comte! c'est gentil, je ne vous le dis pas; mais, pour faire face à tout jusque dans les premiers mois de l'année prochaine, il me faudrait encore cinq cent mille francs au bas mot. Et je ne dis pas un million parce que je suppose que le gouvernement vous remboursera avant cette époque. Vraiment, monsieur le comte, c'est une imprudence que d'avoir accepté une commande dans de telles conditions....

—Allons, allons, Jordanne, répliqua le comte, d'un ton de bonne humeur, ne récriminez pas. J'ai fait des imprudences, soit; j'ai été trop vite, d'accord! mais ne suis-je pas sur le point de tout réparer? Mon nouveau commanditaire—et il n'est pas gênant celui-là!—a plusieurs millions....

—Qu'il nous en confie un, monsieur le comte, on le lui rendra avant deux ans! et vous ne m'entendrez plus me plaindre.

En ce moment, on vint prévenir le comte que le baron Kreizer l'attendait dans son cabinet. M. de Montreux alla le rejoindre et fut aussitôt frappé de l'air de bonheur répandu sur le visage de son hôte.

—Je ne vous dérange pas? fit celui-ci.

—Pas du tout.

—C'est que je désirerais causer longuement avec vous.

—De choses graves?

—De choses qui sont en même temps graves et riantes. Et vous allez comprendre tout à l'heure pourquoi je suis venu vous trouver ici......

—C'est qu'il s'agit d'affaires?

—Pas tout à fait; mais ici nous n'avons pas à redouter qu'un domestique vienne écouter aux portes.... Ah! mon cher comte, du diable si je me serais imaginé une chose pareille! Mais c'est un peu votre faute.......

—Ma faute?

—Eh! oui. Pourquoi nous avoir si cordialement accueillis? Pourquoi surtout avoir si gentiment reçu mon fils? Ce Max, que je croyais si froid, presque indifférent, s'est laissé prendre aux charmes de la vie de famille; et le voilà amoureux fou de Mlle de Montreux!

—Votre fils!.... Max!....

Le comte ne savait pas cacher sa stupéfaction.

—Mais êtes-vous bien sûr?....

—Eh! mon cher, j'ai été tout aussi surpris que vous, lorsqu'il m'a avoué cela, hier, en pleurant; car il pleurait comme une petite fille, mon grand garçon de fils.

M. de Montreux balbutia:

—Vous m'étonnez.... vous m'étonnez beaucoup.

Il était très embarrassé; il entrevoyait déjà les difficultés inextricables de sa situation: si Hélène repoussait l'amour de Max—et il n'avait guère de doutes à cet égard,—toutes relations se trouvaient forcément rompues entre lui et le baron Kreizer.

Quant au baron, il semblait enchanté, il avait bien l'allure d'un père de famille qui a trouvé un mariage honorable et avantageux pour son enfant.

—Mais, dit le comte, tremblant un peu, je ne suis pas aussi renseigné sur les affaires de cœur de Mlle de Montreux que vous l'êtes sur celles de votre fils....

—Oh! comte! si une fille aussi charmante, aussi respectueuse que Mlle Hélène, avait déjà donné son cœur, vous le sauriez certainement; vous ne savez rien, c'est qu'il n'y a rien....

—Je ne crois pas.... en effet.... Evidemment, ma fille....

—Bref, comte, quel que doive être le résultat de ma démarche, vous ne m'en voudrez pas, je pense, d'avoir agi avec une entière franchise?

—Certes, non.

—Hier, tandis que nous étions plongés dans les affaires métallurgiques, mon fils, sans m'avoir consulté—ce dont je l'ai rudement blâmé, je vous jure!—déclarait son amour à Mlle de Montreux....

—Et ma fille....lui a répondu?

—Mlle de Montreux a semblé, paraît-il, surprise, mais nullement blessée. Elle a dit à mon fils qu'elle ne songeait pas à se marier, qu'elle ne voulait pas vous quitter; elle l'a même prié de ne vous parler de rien, et Max était disposé à attendre, à faire sa cour mystérieusement, patiemment, à conquérir par sa douceur et sa soumission le cœur de Mlle de Montreux. Mais j'ai jugé que cette conduite serait fausse: entre gens tels que nous on doit agir au grand jour.

—Vous avez raison, mon cher baron; je vous remercie de votre franchise.... Mais, puisque ma fille a déjà répondu....

—Bah! fit le baron en haussant les épaules, c'est que Mlle de Montreux a été, comme vous, comme moi, surprise par la passion de Max. Je suis sûr qu'elle a déjà réfléchi.... Et, quand vous lui aurez parlé, en admettant qu'une telle alliance ne vous déplaise pas.... Nous sommes déjà alliés par les intérêts pécuniaires... Ne serait-il pas naturel de nous allier par les liens du cœur?

Le comte ne répondit pas; il était effroyablement embarrassé.

—J'ai passé ma nuit à méditer, continua Kreizer; j'ai pesé, de votre côté comme du mien, les avantages et les désavantages, et je suis certain que lorsque je vous aura fait connaître la situation que je suis prêt à créer à mon fils, vous désirerez, autant que moi, que ce mariage s'accomplisse. La première objection que vous allez me faire, c'est notre nationalité....

—Ce serait, en effet, la première fois qu'une semblable union aurait lieu dans ma famille.

—Mais cette objection tombe d'elle-même, s'écria Kreizer avec un air de parfaite bonhomie. Mon fils et moi sommes de ces Autrichiens qui n'ont pas oublié Sadowa: nous détestons la Prusse autant que vous pouvez la détester vous-même. En outre—je vous confie là un secret diplomatique qui ne sera pas connu du public avant deux ans—l'alliance de l'Autriche et de l'Allemagne n'est plus bien solide; ça se décolle, comme disent vos journalistes. Les Autrichiens entendent reprendre leur liberté d'action; et, dans quelques années, nous serons les amis de la France au lieu d'être les alliés de ses ennemis. Mon fils ne saurait donc être considéré par vous comme un ennemi, à peine comme un étranger.... et un étranger, j'ai à peine besoin de vous le dire, dont la seconde patrie est la France!

Dans sa longue carrière de mensonges et d'infamies, Kreizer avait acquis un superbe talent de comédien. Il savait parler de la France avec des larmes dans la voix: le comte le crut sincère; bien d'autres s'y étaient pris avant lui.

Le baron poursuivait:

—Je crois que c'est la seule objection sérieuse que vous auriez pu me faire. Celle qu'un père plus intéressé que moi pourrait vous adresser, à vous, c'est que votre situation de fortune est.... momentanément.... Je ne vous blesse, pas mon cher M. de Montreux?

—Pas du tout. J'aime la franchise.

—Et moi je l'adore! Voyez comme nous sommes faits pour nous entendre! Bref, ma fortune est de beaucoup plus élevée que la vôtre; et vous traversez en ce moment, par suite de complications dont vous n'êtes nullement responsable, une crise fâcheuse. Cela m'importe peu; je veux, avant tout, le bonheur de mon fils. Je songeais à le diriger sur la diplomatie; mais, s'il était agréé par vous, il se consacrerait à l'industrie. Avec deux hommes tels que M. Harry Clifford et mon cher Max pour vous seconder, votre usine serait bientôt la première de la région. Quant à cette crise d'argent, dont vous souffrez, elle cesserait bien vite; car mon fils recevra en dot un million qu'il placerait entre vos mains.

Un million! Le baron n'avait fait tous ses préambules que pour arriver à cette proposition, à ce marché: "Donnez votre fille à mon fils, et nous vous donnons un million." Le comte se serait peut être révolté contre une offre si brutale dès le début de l'entretien; mais Kreizer l'avait insensiblement amené à la trouver toute simple, toute naturelle.

Et M. de Montreux répétait mentalement ce chiffre: un million! C'est-à-dire la fin de tous ses ennuis, l'avenir assuré.

—Vous devez supposer, dit-il au bout d'un instant, que votre demande, dont je suis très flatté d'ailleurs, me prend au dépourvu; et il m'est impossible de vous donner une réponse immédiate, surtout sans avoir consulté Mlle de Montreux....

—Mais nous saurons attendre, dit fort aimablement le baron. Tout d'abord, il me semble que les convenances nous commandent de quitter votre maison; et, si vous le voulez bien, nous partirons demain. Vous aurez déjà consulté Mlle de Montreux, nous saurons ainsi à quoi nous conserver quelque espoir....

Et, tandis que le baron prononçait ces derniers mots, M. de Montreux entrevoyait les conséquences immédiates d'un refus de sa fille: si Hélène repoussait Max Kreizer, sa délicatesse, son honneur lui faisaient un devoir impérieux de rembourser au baron les sommes que celui-ci avait déjà avancées.

—Oui, balbutia-t-il, oui, je consulterai Mlle de Montreux.

La journée se passa, cependant, sans qu'il eût osé s'entretenir avec sa fille. Plusieurs fois il se trouva seul avec elle; mais il retardait le moment où il lui demanderait de se sacrifier pour lui. Car il ne songeait plus à imposer sa volonté à son enfant: son orgueil avait subi de trop rudes atteintes. Il lui demanderait avec douceur, avec tendresse de l sauver. Et comme sa conscience lui disait qu'il n'avait pas le droit d'exiger d'elle un pareil sacrifice, il était horriblement malheureux.

Il se décida enfin, au moment où Hélène se retirait dans sa chambre.

La soirée s'était écoulée sans incident: Hélène s'était montrée aussi aimable que de coutume pour les Kreizer; et Max lui avait discrètement fait la cour, sans qu'elle en parût choquée. Elle espérait qu'il lui avait obéi, qu'il avait su garder le secret de son amour.

Lorsque le comte frappa à sa porte, la jeune fille priait, agenouillée devant le portrait de sa mère.

—Que désirez-vous, père? demanda-t-elle, tremblant un peu.

Le comte était entré et l'embrassait longuement.

—J'ai besoin de causer avec toi de choses sérieuses.

Elle comprit que Max avait parlé; et son visage, qui souriait, devint sombre.

Cependant, elle donnait un fauteuil à son père et s'asseyait près de lui sur une petite chaise. Et elle était toute troublée par la douceur de son père; prévoyant qu'il allait être question de Max, elle était étonnée de ne pas voir le comte orgueilleux, hautain; elle l'eût préféré ainsi, car son cœur prêt pour la lutte était désarmé devant la tendresse.

—Mon enfant, dit le comte en lui prenant la main, tu as reçu hier la déclaration passionnée d'un jeune homme....

—Et je ne vous en ai pas parlé, mon père, interrompit vivement la jeune fille, parce que je l'ai repoussé aussitôt; j'espérais même qu'il n'en serait plus question, et je m'étonne que M. Max n'ait pas obéi à ma prière.

A continuer.

—Il paraît qu'un savant chercheur a enfin découvert la raison pour laquelle les avances du Tasse furent toujours repoussées par la fière Eléonore.

—Tiens, je serais curieux de connaître la solution de ce problème psychologique.

—Eh bien! c'est tout simplement parce qu'en épousant le grand poète italien, et en devenant par conséquent sa moitié, cette dame aurait craint qu'on ne l'appelât une demi-Tasse.

PAR LE CONSTABLE.

Louis Drouant vs A. J. Willis.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle Orléans.—No. 18,111—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt. No 152 rue Lafayette, entre St-Charles et Carondelet le LUNDI, 11 août 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Une cabine [brute] primitivement contenant deux chambres, ensemble avec toutes les appartenances qui s'y trouvent, située au West End, côté nord de la voie du chemin de fer.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

M. FARRENTELLI,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

31 juil—31—août 5 11

VENTES A L'ENCAN.

PAR STEPHEN J. DERBÈS.

Vente continuée.

Vente du contenu, installations, etc., d'un magasin de papeterie.

Succession de Francis Boehm.

Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 30,608.

EN VERTU d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A maintenant absent en congé, le dit ordre étant daté du 23 juillet 1890, je procéderai à la vente à l'encan, le LUNDI, 11 août, à 11 heures A. M., sur les lieux, No 179 rue Poydras, près Carondelet, des marchandises suivantes appartenant à la dite succession—

Le stock entier de livres, papeterie, jouets, etc., maintenant contenu dans le dit local, ensemble avec les comptoirs, vitrines, étagères, installations, etc.

—Aussi—

Le terme non expiré du bail se terminant le 30 septembre 1890, et le droit d'occupation du dit local, No 179 rue Poydras.

STEPHEN J. DERBES, Encanteur.

27 juil—27—août 3 6 7 à date

PAR JAS P. GUINAULT

Actions, Ardoises, Actions et Meubles.

Succession de Hermann Henry Biemeyer.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur.—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse LUNDI, 11 août 1890, il sera vendu, à 11 heures du matin, au No 59 Louisiana Avenue en vertu d'un ordre de vente de l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 11 juillet 1890—

1 lot de meubles, ardoises et un cheval et wagon.

—AUSSI—

5 actions de $100 chacune du Merchants & Planters' Ferry Co.

2 actions payées en plein du People's Theatrical Co., de $10 chacune.

Conditions—Comptant.

31 juil—31—août 6 11

VENTES A L'ENCAN.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Paul Forstall.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, Division C, No 30,444—En vertu d'un ordre de vente daté le 6 août 1890, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 septembre 1890 à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent: situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet désigné sur le No municipal 231, borné par les rues Troisième, Quatrième, Carondelet, et St Charles, le dit lot est désigné par le No 7 sur un plan annexé à un acte fait pardevant Théodore Guyol, notaire le 12 avril 1860 et mesure trente pieds de face à la rue Troisième sur cent vingt-sept pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

2° Huit actions du fonds capital du Eureka Homestead Society étant au nom de Mme Léontine Forstall, épouse de Paul Forstall, décédé, séries G, représentées par le livre No 1700 et sur lesquels $160 ont été payées.

Termes et Conditions—Comptant sur les lieux. L'acquéreur de la propriété foncière devant assumer le paiement des taxes de 1890 en outre du montant de son enchère.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

11 août 11 18 25—1 8 13 sept.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur rue du Camp, entre Washington et Sixième (à l'arrière de la rue Magazine.)

Mme Clara Godwin vs. F. S. Neustadtl.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,548—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 16 août 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent, situé dans le 4ème district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Magazine, Camp, Washington et Sixième, désigné par le No 25, sur un plan déposé en l'étude de James Graham, notaire, plan d'après lequel le dit terrain mesure trente pieds un pouce et une ligne de façade rue du Camp sur cent soixante pieds un pouce et quatre lignes, entre lignes parallèles, mesure anglaise.

Acquis par le défendeur, par achat de la demanderesse par un acte pardevant John Bendernagel, notaire le 2 janvier 1888, enregistré C O B. 127 fol 813.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

14 juil—14 21 28—4 11 16 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Albert Chapsky vs Joseph Raymond.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 22,977—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place dans le premier district de cette ville, le MARDI, 19 août 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts du défendeur, Joseph Raymond dans et à son contrat de bail avec la ville de la Nouvelle-Orléans, pour la moitié du marché Ste Marie la plus rapprochée du fleuve, d'après un acte pardevant J. D. Taylor, notaire de la ville, daté le 11 avril 1890 fait conformément aux ordonnances 4,399, 4 233 et 4,265 (C. S.) ensemble avec le droit d'occupation du dit Joseph Raymond sous le dit bail qui a été enregistré au bureau des aliénations dans le livre 133 folio 440.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

7 août—7 11 15 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés du Troisième District.

Meyer Weill vs Franz M. Roth.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30 583—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 16 août 1890, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tout ce qui lui appartient situé dans le troisième district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Chartres (ci devant Moreau) Royale (ci devant Cassacalvo) St Ferdinand et Montégut, désigné par le No 12, sur un plan de J. Pilié, voyer, en date du 1er juin 1831, et mesurant d'après ce plan, quarante six pieds et huit pouces de façade rue de Chartres; sur cent cinquante-huit pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Laquelle propriété appartient au défendeur pour l'avoir acquise durant la communauté de biens existant alors entre lui et Mme Elisabeth Kaiser, son épouse, par achat d'Antoine Roth, par acte passé pardevant Abel Dreyfous, notaire, le 1er juin 1875, C. O. BK. 103, Fol. 794

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

14 juil—14 21 28—août 4 11 16.

PAR LE SHERIF CRIMINEL.

L'Etat de la Louisiane vs. Samuel S. Conig et Nicholas Arthurs.

Cour Criminelle de District pour la paroisse d'Orléans.—No 11,570.

EN VERTU D'UN WRIT DE FIERI FACIAS à moi adressé par l'Honorable Cour Criminelle de District, Section B, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles, entre les rues Gravier et Commune, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 30 août, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Dix-neuf certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'ilet borné par les rues Remparts, Alexandrie, St Claude et Mathilde, désignés par les numéros un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix sept, dix-huit, dix-neuf, dans l'ilet numéro trois cent quarante-huit, d'après un plan de Louis H. Pilié, daté du 10 novembre 1874.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant.

GAB. VILLERÉ,
Shérif Criminel.

30 juil—30 août 4 12 20 26 30

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—No 30,590, Division E—Taylor & Gormley vs leurs créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens des pétitionnaires de la raison commerciale Taylor & Gormley, composée de George W. Taylor et George F. Gormley, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des créanciers soit convoquée et tenue pardevant Edgar M. Cahn, notaire, à son bureau, No 21 Commercial Place, en cette ville, le samedi, 9me jour d'août 1890 à 11 heures A. M., afin de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient être portées devant eux, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que John Peytavin, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 3 juillet 1890.

[Signé] ALBERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

5 juil—5 20 août 9

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—No 30,598 — Division D.—Guillaume Dupuy vs ses créanciers. Ordre de Cour. — Que la cession des biens du pétitionnaire, Guillaume Dupuy, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Amédée Ducatel, notaire en cette ville, le lundi 11me jour d'août 1890, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que E. E. Grandpré, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle Orléans, 7 juillet 1890.

(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

9 juil—9 26—août 11

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous Certifions, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Prés. La. Nat. Bank.
P. LANAUX, Prés. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prés. N. O. Nat. Bank.
CARL KOHN, Prés. Union Nat. Bank.

Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 12 AOUT 1890.

GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de...	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de..	100,000.....	100,000
1 Lot de..	50,000.....	50,000
1 Lot de..	25,000.....	25,000
2 Lots de..	10,000.....	20,000
5 Lots de..	5,000.....	25,000
25 Lots de..	1,000.....	25,000
100 Lots de..	500.....	50,000
200 Lots de..	300.....	60,000
500 Lots de..	200.....	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de...	$500, soit.....	$50,000
100 Lots de...	$300, ...	30,000
100 Lots de...	$200, ...	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$100, soit.....	$99,900
999 Lots de	$100, ...	99,900

3,134 Lots se montant à....$1,054,800

On demande des agents partout.

☞ Pour les prix à payer par les Clubs, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express...

S'adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées contenant de l'argent à la

New Orleans National Bank,
New Orleans La.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, reconnus dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

RAPPELEZ-VOUS que la charte actuelle de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane que la COUR SUPREME DES ETATS-UNIS a déclaré être un CONTRAT avec l'Etat de la Louisiane, et faire partie de la Constitution de cet Etat, N'EXPIRE PAS AVANT LE PREMIER JANVIER 1895. La Législature de la Louisiane qui s'est ajournée le 10 juillet de cette année, a voté un AMENDEMENT à la Constitution de l'Etat qui sera soumis au Peuple à une élection en 1892, ce qui fixera l'expiration de la Charte de la COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE à l'année MIL-NEUF CENT-DIX-NEUF.

ASSURANCES.

Conformément aux Règlements de sa Charte, la

Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans.

Publie l'état de situation suivant de ses affaires du 1er janvier au 31 décembre 1889.

Primes reçues durant l'année finissant le 31 décembre 1889, comprenant les primes non-acquises de l'année précédente:

Primes d'incendie	$167,066 13	
Primes de rivières	2,183 68	
		$169,249 81
A déduire—		
Primes non acquises pour 1889	$36,039 52	
Primes remboursées et commission	19,807 60	
Réassurances	5,425 47	
		$61 272 59
Primes nettes acquises		$107,977 22
A ajouter—		
Intérêt, loyers et sauvetage		$17,936 83
Revenu net		$125 914 05
A déduire—		
Pertes d'incendie de 1889	$49,509 48	
Pertes de rivières de 1889	354 95	
Pertes encourues et payées en 1889	$49,864 43	
Taxes de l'Etat et de la ville, Board of Underwriters Babcock et Salvage Corps, dépenses générales et salaires	26,735 59	
		76,600 02
		$49,314 03
A déduire—Pertes ajustées, non ajustées et dividendes non réclamés	$5,396 25	
Bénéfices bruts pour 1889		$43,917 78
Moins—Pertes encourues en 1888 et payées en 1889		19,967 41
Bénéfice net au 31 décembre 1889		$23,950 37

ACTIF.

Argent dans les banques	$12 908 48
Primes en cours de collection	21 443 34
Bons de la ville de la Nlle-Orléans, bons à primes, consolidés 4 pour cent de l'Etat de la Louisiane, un St. Bernard Steam Fire Company, un Battalion Washington Artillery	151,233 40
Metairie Cemetery Association, New Orleans Cotton Exchange et New Orleans Gaslight Company	32,500 00
Billets hypothécaires 1ère hypothèque sur propriétés foncières valant le double du montant	33,388 11
Prêts sur demande garantis par titres valables	42,239 42
Billets à recevoir pour primes	3,854 77
Propriétés foncières et meubles de bureau	70,997 68
Warrants de l'Etat	83 00
Débiteurs divers	1,824 82
	$370,473 02
Intérêt accru en 1889 sur billets hypothécaires et prêts	1 306 89
Actif total	$371,779 91

PASSIF.

Actif comme ci-dessus		$371,779 91
Pertes ajustées et non ajustées	$5,110 00	
Dividendes non réclamés	286 25—	5,396 25
Surplus en vue des porteurs de police		$366,383 66

L'état ci-dessus est une copie exacte et vraie des livres de la Compagnie.

[Signé] J. TUYÈS, Président.
JOS. A. HINCKS, Secrétaire.

Fait et signé sous serment pardevant moi, ce 16e jour de janvier, 1890.

[Signé] N. B. TRIST,
[Sceau.] Notaire.

DIRECTEURS.

Manuel Abascal.	H. Laressini.
E. J. Bobet.	P. Pouts.
C. T. Dugazon.	G. Pitot.
H. Gally.	Ad. Schreiber.
S. Gumbel.	C. E. Schmidt.
J. W. Hincks.	J. Tuyès.

THE FIREMEN'S INSURANCE COMPANY OF NEW-ORLEANS.

(Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.)

Bureau: No 49 rue du Camp.

QUINZIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL.

CETTE Compagnie, conformément à l'Article 10 de sa Charte, publie l'état suivant de ses affaires durant l'année finissant le 31 décembre 1889:

Primes reçues pour risques d'incendie		$ 86 007 46
Ajoutées: primes non expirées pour 1887	$21 937 61	
Sauvetage et profits et pertes	1,659 29—	23,596 90
		$109,604 36
A déduire:		
Pertes par les incendies	$33,351 13	
Réassurances	7,503 40	
Primes remboursées	5,709 69	
Commission et courtage	3,346 29	
Dépenses générales, moins escompte et intérêt	16,156 49	
		$66,076 00
		$43,528 36
Réservé pour pertes non ajustées		925 00
Intérêt payé le 1er juillet 1889		7,486 70
Intérêt et dividendes déclarés ce jour		11,332 54
Réservé pour primes non acquises pour 1889		20,006 67
Au fonds de réserve		3,777 45
		$43,528 36

ACTIF.

Billets d'actions pour capital	$1 539 50
Prêts sur dépôts de titres (collatérals) et hypothèques	166,287 02
Billets à recevoir	2,040 53
Propriété foncière	15,000 00
Argent en banque et comptant	47 017 01
Primes en cours de collection	42,722 54
Meubles de bureau et accessoires	4,908 53
	$279,929 03

PASSIF.

Capital actions	$150,000 00
Réservé pour pertes non échues	925 00
Réservé pour primes non acquises pour 1889	20 006 67
Intérêt et dividendes, fonds de réserve et surplus	108,997 36
	$279,929 03

L'exposé ci-dessus est une copie vraie et correcte des livres de la Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.

I. N. MARKS, Président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.

Fait et signé sous serment pardevant moi, ce 22e jour de janvier 1890.

W. O. HART, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 22 janvier, 1890.

A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce jour, il a été résolu de payer l'intérêt semestriel de CINQ POUR CENT ainsi qu'un dividende extra de DEUX ET DEMI POUR CENT.

I. N. MARKS, Président.
T. PRUDHOMME, Vice-Président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.

Conseil de Direction.

H. H. BIERHORST.	PETER BLAISE.
T. PRUDHOMME.	JNO. FITZPATRICK
O. TAYLOR GAUCHE.	A. H. SIEWARD.
P. DOERR.	A. H. ISAACSON.
JACOB SCHOEN.	H. ELLERMAN.
I. N. MARKS.	I. H. SCHIERMANN.
JNO. EVERETT.	W. MARKS.
OTTO THOMAN.	P. EGAN.
A. A. MAGINNIS.	GEO. ZETZMANN.

L'INDEPENDANCE BELGE,

Edition d'Outre-Mer,

Paraissant toutes les semaines et comprenant 10 PAGES DE TEXTE grand format.

La seule publication en langue française destinée spéciale ent à tous les pays d'Outre Mer et donnant le Résumé hebdomadaire du mouvement politique, artistique, littéraire, scientifique, industriel et commercial du monde entier.

Tableau graphique des transactions commerciales sur toutes les places, cours, marchés, etc.—Correspondances spéciales de toutes les capitales, modes, variétés, etc.—Romans feuilletons inédits des premiers auteurs contemporains.

A chaque numéro est joint un supplément littéraire de douze colonnes qui réunit la collaboration des nouvellistes, chroniqueurs et romanciers les plus en vogue.

PRIX D'ABONNEMENT:

Six Mois, 16 FRANCS. | Douze Mois, 30 FRANCS.

EDITION QUOTIDIENNE

Le meilleur marché, le plus répandu et le mieux informé des grands journaux européens en langue française.

PRIX D'ABONNEMENT:

Trois Mois, FR. 15. | Six Mois, FR. 30. | Douze Mois, FR. 60.

CONDITIONS

Toute demande d'abonnement doit être accompagnée d'un mandat sur la poste ou autre à vue sur Bruxelles, Paris ou Londres. Les abonnements commencent le 1er ou le 16 de chaque mois.

Envoi gratuit de numéros spécimens à toute personne qui en adressera la demande écrite à l'Administration:

17, rue des Sables, Bruxelles.

On demande de bons agents.

8 sept—1f pr. m le dim.

THE NEW-ORLEANS BEE

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.

L'ABEILLE

DE LA

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN.

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

—LE—

SAMEDI MATIN

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire, réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS

No 73 RUE DE CHARTRES

Entre Conti et Bienville

ABONNEMENTS

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Un mois	25

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827 est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales,

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger.

Un Bulletin maritime,

Une liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial,

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer.

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

BUREAUX ET ATELIERS

73.....CHARTRES.....73

CHARTE.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE.

ETAT DE LA LOUISIANE,—PAROISSE D'ORLEANS
Ville de la Nouvelle-Orléans.

QU'IL SOIT SU que ce huitième jour de mai en l'an de grâce mil huit cent quatre-vingt dix, et de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique, le cent quatorzième, devant moi JOSEPH DENEY TAYLOR, notaire en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, et en la présence des témoins ci-nommés et soussignés, personnellement ont comparu les personnes dont les noms sont ci-attachés, et ont déclaré que, se prévalant des droits et privilèges octroyés et renfermés dans les statuts de l'Etat de la Louisiane, ils ont contracté et se sont engagés et par les présentes, contractent et s'engagent mutuellement et ceux qu'ils représentent et toutes les personnes qui dans l'avenir deviendront leurs associés, à former et constituer une corporation et corps politique en droit, dans le but et conformément aux articles, et stipulations et règlements qui suivent:

ARTICLE I.

Cette corporation sera connue sous le nom de "New Orleans Brewing Association" et son domicile sera en la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, et le président du Conseil d'Administration, ou en son absence, le secrétaire, sera la personne à laquelle seront adressées toutes citations ou tous documents légaux. Ladite corporation existera, aura et jouira de la succession sous son nom d'incorporation ci-dessous pour la pleine période de quatre-vingt-quinze années, à partir de cette date et aura pouvoir et autorité de contracter, poursuivre et être poursuivi en son nom d'incorporation, de faire usage d'un sceau d'incorporation avec la devise qui sera ultérieurement choisie, sceau qui pourra être changé comme on le jugera convenable; d'édicter et d'établir tels règlements qui conviendront pour l'administration des affaires de la dite corporation, lesquels pourront être changés, altérés ou amendés au gré de la corporation; de posséder, recevoir, acheter et transférer aussi bien que d'hypothéquer sous son nom d'incorporation, de la propriété—mobilière et immobilière; et d'ériger toutes les bâtisses, toutes les machines et tous accessoires nécessaires pour mener à bien les objets et fins de la corporation.

ARTICLE II.

Les objets et fins pour lesquels est fondée cette corporation sont déclarés être d'acheter un terrain ou un bâtiment dans cet Etat et ailleurs, d'y construire, maintenir et diriger une ou des brasseries, ou d'acheter une brasserie ou des brasseries déjà en opération et de fabriquer du lager beer et autres liqueurs de drêche et de vendre tous le produits de cette ou ces brasseries.

ARTICLE III.

Le fonds capital de cette corporation est ici fixé à la somme de un million, cinq cent mille (1,500,000) dollars, divisé en ou représenté par quinze mille actions de la valeur au pair de cent (100) dollars chacune qui seront payées comptant au moment même de leur souscription, ou de la façon ou aux dates que le conseil d'administration pourra bien fixer. Et dès que cinq cent mille (500 000) dollars du fonds capital de cette corporation auront été souscrits, cette charte prendra effet et les opérations actives de cette corporation commenceront.

Aucun souscripteur ne sera jamais tenu responsable des contrats ou des erreurs de cette corporation pour une somme plus élevée que le reliquat non payé qui pourra être dû sur les actions auxquelles il aura souscrites. Pas plus qu'une simple informalité dans l'organisation n'aura pour effet d'invalider cet acte d'incorporation ou d'exposer aucun souscripteur à aucune obligation au delà de la somme du reliquat dû s'il y en a sur leurs souscriptions.

ARTICLE IV.

Tous les pouvoirs de cette corporation seront exercés et toutes ses affaires conduites par un conseil d'administration qui sera composé de sept actionnaires, une majorité desquels formera un quorum pour expédier les affaires et chacun de ces actionnaires aura en son propre droit au moins dix actions du fonds capital de cette corporation.

Le second mardi de mai A. D. 1892 et le second mardi de chaque année suivante une élection de sept directeurs aura lieu par ballottage au bureau de la corporation en la ville de la Nouvelle-Orléans, entre 10 heures A. M. et 2 P. M., élection dont avis au moins dix jours au préalable sera publié dans au moins un journal de la ville de la Nouvelle-Orléans, et chaque actionnaire aura le droit à toutes les élections, soit en personne ou par procuration, à un vote pour chaque action du fonds capital qu'il pourra avoir, mais ne pourra pas voter avec les actions qui lui auront été transférées dans les dix jours qui précèdent l'élection.

La majorité des votes donnés, un vote par action sur laquelle il sera voté, sera requise pour qu'il y ait élection.

Chaque Conseil d'administration commencera son mandat le second mardi de mai suivant son élection, et à sa dernière réunion, élira de son sein un président et un vice président de même qu'un secrétaire (qui pourra être ou ne pas être actionnaire), et tels autres officiers subordonnés que pourront exiger les circonstances; et le Conseil d'administration fixera leurs traitements respectifs et définira leurs devoirs.

Si un quelconque des directeurs de cette corporation cesse d'être actionnaire durant son mandat le Conseil d'administration déclarera vacante sa place, et en cas d'une vacance dans le Conseil d'administration par la mort, la démission ou une autre cause, le Conseil dans les dix jours qui suivront la création de cette vacance, remplira celle-ci en élisant de parmi les actionnaires un de ceux qui auront qualité.

Le vice-président exercera les pouvoirs du président dans le cas où ce dernier sera dans l'impossibilité d'agir et en cas de mort ou de démission, le vice président deviendra président jusqu'à ce que le président soit élu. Election qui se fera par le Conseil si la vacance dans le Conseil se produira par la mort ou la démission du président, conformément aux règlements.

ARTICLE V.

Cet acte d'incorporation peut être changé, modifié ou altéré, ou cette corporation peut être dissoute, avec le consentement des deux tiers des actions représentées et votant et une majorité en montant du fonds capital de la corporation à un meeting général quelconque des actionnaires de cette corporation convoqué dans ce but, et après que trente jours d'avis du meeting auront été donnés par une annonce dans au moins un journal quotidien publié dans la ville de la Nouvelle-Orléans. Les changements qui pourront être faits relativement au fonds capital exigeront, en outre de l'avis ci-dessus quarante jours d'avis précédant, celui-ci et adressé par écrit par voie de la poste à chaque actionnaire.

ARTICLE VI.

Les personnes ci-après nommées constitueront le premier conseil de Direction, elles sont munies de tous les droits et pouvoirs y appartenant et autorisées à exercer en général tels actes non prévus spécialement dans la présente charte, qui seront nécessaires pour réaliser le but et les desseins de cette corporation, savoir:

Peter Blaise, Philip W. Dielmann, Théodore Brummer, Henry Lochte, John Langles, Albert P. Noll, et G. Faehnle, avec Peter Blaise comme président, Philip W. Dielmann comme vice-président, et Ernest Pragst comme secrétaire, et les dits directeurs et officiers exerceront leurs fonctions jusqu'au troisième mardi de mai 1892, ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été dûment élus et qualifiés.

ARTICLE VII.

Chaque année fiscale se terminera le 30 avril de chaque année.

Un exposé des affaires de la Corporation sera préparé et une copie remise à chaque actionnaire qui exprimera le désir de l'avoir à chaque réunion annuelle pour l'élection des directeurs, indiquant en détail le montant des propriétés et de l'actif de la Corporation, avec leur valeur, l'exposé indiquera aussi le passif et renfermera telles autres informations qui seront nécessaires pour donner une idée exacte et précise des affaires et de la situation de la Corporation. Cet exposé sera fait sous serment par le président et le secrétaire de la Corporation.

ARTICLE VIII.

Quand cette corporation sera dissoute, soit par l'expiration de sa charte, soit pour tout autre motif, ses affaires seront liquidées conformément à la loi par trois commissaires qui seront choisis parmi les actionnaires, lesquels seront élus au scrutin à un meeting des actionnaires convoqué expressément dans ce but après trente jours d'avis inséré quotidiennement dans deux journaux publiés dans la ville de la Nlle-Orléans. Ces commissaires, une fois élus, fourniront une bonne et solvable caution et resteront en fonctions jusqu'au règlement final et à la liquidation des affaires. Une pluralité de tous les suffrages reçus à cette élection suffira pour élire les dits commissaires. Dans le cas de démission ou de mort d'un des commissaires ou de plusieurs d'entre eux, la vacance sera remplie de la manière déjà fixée pour l'élection des commissaires, avec cette seule exception qu'il sera donné cinq jours d'avis au lieu de trente.

ARTICLE IX.

Tout membre du Conseil de Direction de cette Corporation aura le droit de désigner un actionnaire quelconque ayant les qualités nécessaires pour le représenter comme directeur et agir à sa place aux meetings du Conseil de Direction pendant son absence de la ville; cette désignation sera faite par écrit et sera inscrite au procès-verbal de la Corporation. Ce remplaçant, une fois désigné, exercera tous les pouvoirs et tous les privilèges du directeur absent tant que durera l'absence de ce dernier.

Fait à mon bureau, en la ville de la Nouvelle-Orléans, au jour mois et an ci-dessus mentionnés, en présence de Ernest Pragst et de Charles G. Rebentisch, témoins d'âge légal, résidant en cette paroisse, lesquels ont signé avec les dites parties et moi, notaire, après avoir lu le tout.

Original signé:

PETER BLAISE,	PH. W. DIELMANN,
H. LOCTE,	J. LANGLES,
THEO. BRUMMER,	ALBERT P. NOLL,
GEO. FAEHNLE,	ERNEST PRAGST,
	C. G. REBENTISCH,

J. D. TAYLOR, Notaire Public.

Je, soussigné, conservateur des hypothèques, pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par les présentes que l'acte d'incorporation ci-dessus de "THE NEW ORLEANS BREWING ASSOCIATION" a été ce jour dûment enregistré en mon bureau, dans le livre 395, page 525.

Nouvelle-Orléans, 8 mai 1890.

[SCEAU] Signé: GEO GUINAULT,
Conservateur des Hypothèques.

Je, Joseph Dewey Taylor, notaire, en la paroisse d'Orléans certifie par les présentes que l'acte ci-dessus est une copie vraie et exacte de l'original de l'acte d'incorporation de la "NEW ORLEANS BREWING ASSOCIATION," ainsi que le certificat du conservateur des hypothèques qui y est attaché et enregistré dans mes archives de notaire.

Nouvelle-Orléans, 8 mai 1890.

(Signé) J. D. TAYLOR, Notaire.

11 mai—11 19 26—4 10 juin

THE NEW-ORLEANS BEE.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.

Friction Rouge du Dr Testut

Pour le soulagement sérieux et constant, souvent même immédiat, des douleurs rhumatismales, aigues ou chroniques, guérison possible quand le souffrant n'est pas d'un âge très avancé ou d'une constitution ruinée par les excès ou par les maladies.—Bouteilles de 8 onces 50 cens.

Le PUNAISICIDE (Bed bug killer) est déjà un légitime succès.

Rue Orléans, 49, près Bourbon.